

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(57^e réunion)

Tenue le mardi 1^{er} décembre 1998

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 28 octobre 1998.
5. Bilan des chargés de cours.
6. Finances du Syndicat.
- 7a) Réorganisation du Bureau exécutif.
- 7b) Nominations aux comités.
8. Dossier : Équité salariale :
Invitée : Claudette Carbonneau, 1^{ère} vice-présidente de la CSN.
9. Plan d'action sur la compression salariale du 3,57 %
(9,3 jours de congé sans solde).
10. Divers.
11. Levée de l'Assemblée.

Présences : 99 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 57.1 Il est proposé de nommer Raymond Munger à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Diane Lemay

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Aucun-e.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition : Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Prop. : Gilles Millette

App. : Yves Groleau

Amendement : L'amendement suivant est proposé : «biffer le point 8».

Prop. : Paul Brochu

App. : Élise Tétreault

Résolution 57.2 La proposition amendée est

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 OCTOBRE 1998

Résolution 57.3 Il est proposé d'accepter le procès-verbal du 28 octobre 1998 tel que rédigé.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Alain Chevrette

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. BILAN DES CHARGÉS DE COURS

Martin Riou présente un bref bilan.

6. FINANCES DU SYNDICAT

Le trésorier, Paul Brochu, présente les États financiers pour la période se terminant le 30 juin 1998.

1. Rapport de la vérificatrice :

Résolution 57.4 Il est proposé que l'Assemblée générale reçoive le rapport de vérification des États financiers du compte d'opérations courantes et du Fonds de résistance syndicale au 30 juin 1998, effectué par Mme Jacynthe Bourgeois.
Prop. : Denis Lamoureux
App. : Pierre Maréchal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition : Il est proposé que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif de - consolider le portefeuille de placements en transférant les titres à risque ou volatiles dans des placements sécuritaires dès le rétablissement de la valeur initiale de chacun des titres.

Prop. : Martin Riou
App. : Élise Tétreault

Résolution 57.5 Il est proposé que la proposition soit déposée.

Prop. : Alain Chevrette
App. : Céline Lemieux

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2. Prévisions budgétaires :

Résolution 57.6 Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les prévisions budgétaires 1998-1999 compte tenu des orientations proposées (voir en annexe) par le Bureau exécutif en cette matière.

Prop. : Paul Brochu
App. : Hélène Duquette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7a) RÉORGANISATION DU BUREAU EXÉCUTIF

- Considérant que le Bureau exécutif 1998-1999 a été élu démocratiquement au printemps 98;
- Considérant qu'il est dans les attributions du Bureau exécutif de rendre compte de son administration en assemblée générale;
- Considérant que le délégué syndical actuel refuse d'assurer ses fonctions à l'hiver 99;
- Considérant que lors des élections du Bureau exécutif, le poste de premier conseiller a été associé aux fonctions de délégué syndical;
- Considérant que M. Tétreault conteste ouvertement le leadership syndical;
- Considérant que le Bureau exécutif, suite au désistement de M.Tétreault, a dû procéder à une réorganisation des tâches;

Proposition : Il est proposé que l'Assemblée générale :

- 1.demande la démission de M. Claude Tétreault du Bureau exécutif;
- 2.mandate le Bureau exécutif de réorganiser les tâches à l'Exécutif selon les orientations contenues dans le rapport du président.

Prop. : Martin Riou

App. : Claudine Lemoyne

Le président d'Assemblée annonce son intention de tenir un vote secret. Diane Lemay en appelle de la position du président. L'Assemblée maintient la décision du président. Le vote secret est pris. La proposition est **REJETÉE À LA MAJORITÉ**

Le président, Martin Riou, la vice-présidente, Hélène Dion, et les conseillères, Micheline Goulet et Marie Théoret annoncent leur démission du Bureau exécutif.

- Attendu que, dans le contexte actuel des négociations, il est impératif que l'Exécutif assure, malgré les divergences démocratiques, une ligne d'action;
- Attendu qu'il est primordial de recréer l'unité et la solidarité, tant au niveau de l'Exécutif qu'au niveau des membres et ce, dans le respect des divergences;
- Attendu que la tension entre les membres actuels de l'Exécutif est telle que, de l'avis même du délégué et du président, le travail syndical ne peut être fait efficacement;
- Attendu que, suite aux faits qui ont été exposés publiquement, la relation de confiance entre les membres et leur exécutif est remise en cause;
- Attendu qu'il n'appartient pas à l'Assemblée générale de régler les conflits internes propres à l'équipe actuelle mais que, par ailleurs, l'Assemblée générale a la responsabilité et l'obligation de s'assurer de l'efficacité de notre organisation;

7a) RÉORGANISATION DU BUREAU EXÉCUTIF (suite)

Proposition principale : Il est proposé de dissoudre l'Exécutif local et de mandater M. Denis Lamoureux afin de former une équipe fonctionnelle. Celle-ci devra obtenir l'assentiment de l'Assemblée par une élection au plus tard le 9 décembre.

Prop. : Diane Lemay

App. : Micheline Poulin

Le vote scindé est demandé.

Résolution 57.7 Il est proposé d'adopter la première partie de la proposition principale : « dissoudre l'Exécutif local ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition : Il est proposé d'adopter la deuxième partie de la proposition principale : «mandater M. Denis Lamoureux afin de former une équipe fonctionnelle. Celle-ci devra obtenir l'assentiment de l'Assemblée par une élection au plus tard le 9 décembre».

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Proposition : Il est proposé que l'Assemblée générale mandate Jean Lacharité, Claude Tétreault et Paul Brochu d'organiser la tenue d'une élection à tous les postes du Bureau exécutif, le 8 décembre 1998.

Prop. : Richard Desjardins

App. : Pierre Tessier

Le président d'Assemblée juge la proposition recevable. Céline Laliberté en appelle de la décision du président. L'Assemblée ne maintient pas la décision du président.

Résolution 57.8 Il est proposé de mandater Raymond Munger de convoquer une assemblée générale afin d'élire un exécutif.

Prop. : Marie-Jane Hagué

App. : Yves Groleau

Alain Chevrette demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7a) RÉORGANISATION DU BUREAU EXÉCUTIF (suite)

Proposition principale : Il est proposé que Paul Brochu et Jean Lacharité soient mandatés pour payer le salaire de la secrétaire et de procéder aux affaires courantes urgentes.

Prop. : Yves Lawler

App. : Bruno Lemieux

Le vote scindé est demandé.

Résolution 57.9 Il est proposé que Paul Brochu et Jean Lacharité soient mandatés pour payer le salaire de la secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 57.10 Il est proposé que Paul Brochu et Jean Lacharité soient mandatés pour procéder aux affaires courantes urgentes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 57.11 Il est proposé de lever l'Assemblée.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Bruno Lemieux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martin Riou, président

Jean Lacharité et Danielle Bourque, secrétaires